



*Conseil communal du 29/04/2026*

## **Réponse à l'interpellation n°35 :**

**« La réorganisation annoncée de la collecte des déchets et son impact pour Saint Josse ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal PS »** (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Le Collège communal a invariablement souligné les limites de la réforme des collectes mise en œuvre en mai 2023.

Celle-ci n'a pas permis d'atteindre pleinement les objectifs poursuivis, notamment en matière d'amélioration de la propreté de l'espace public et de simplification des modalités de collecte. Au contraire, dans plusieurs quartiers, une dégradation du sentiment de propreté a été observée, liée notamment à la présence plus fréquente de sacs en rue.

Le système actuel, combinant quatre collectes hebdomadaires (deux en journée et deux en soirée) avec des plages horaires strictes pour la sortie des sacs, s'avère difficilement compatible avec les contraintes quotidiennes des habitants. De nombreux ménages ne sont pas en mesure de respecter ces horaires, ce qui entraîne des dépôts en dehors des périodes autorisées.

Par ailleurs, le découpage de la commune en trois zones distinctes a généré une confusion importante. La lisibilité du calendrier de collecte en est affectée, rendant son appropriation plus complexe pour les citoyens.

Le Collège a bien été informé et a rencontré les représentants de Bruxelles-Propreté dans le cadre des modifications intervenues en mars 2026, notamment en ce qui concerne la collecte des déchets verts, désormais organisée toutes les deux semaines.

En revanche, le Collège n'a pas été officiellement consulté à ce stade concernant la réforme plus globale annoncée pour 2026, visant un recalibrage des collectes en porte-à-porte sur base des besoins réels.

Dans ce contexte, une rencontre a toutefois eu lieu avec la Ministre compétente. À cette occasion, le Collège a clairement défendu la nécessité de revoir l'organisation actuelle afin de renforcer sa lisibilité. Il a notamment été demandé que la commune de Saint-Josse soit à nouveau considérée comme une zone unique, afin de simplifier les modalités de collecte et de les rendre plus compréhensibles pour l'ensemble des citoyens.

Le Collège estime que la suppression d'une des deux collectes hebdomadaires des sacs blancs n'est pas adaptée à la réalité de Saint-Josse. Au regard de la densité de population et des caractéristiques du bâti, une réduction des fréquences risque d'engendrer des effets négatifs.

Il convient toutefois de souligner que la réforme prévoit parallèlement un renforcement de la collecte des déchets organiques, qui seront ramassés plus régulièrement. Cette évolution constitue un levier important pour encourager les ménages à améliorer le tri de leurs déchets et à réduire le volume de déchets résiduels.

Parmi les impacts anticipés :

- une augmentation des dépôts clandestins ;
- une hausse des erreurs de tri ;
- une multiplication des sacs sortis en dehors des jours prévus.

Les habitants seront contraints de :

- s'adapter à un nouveau calendrier ;
- modifier leurs habitudes pour améliorer le tri ;
- stocker davantage de déchets dans des espaces souvent limités.

Ces évolutions auront également des conséquences sur les services communaux, tant en termes de charge de travail que de moyens financiers, en raison d'une probable augmentation des interventions nécessaires.

Le développement annoncé de points d'apport volontaire (conteneurs enterrés, espaces de tri collectifs, etc.) constitue une piste intéressante, mais dont les modalités concrètes restent à préciser. Les conclusions du groupe de travail régional, en cours depuis 2025, sont attendues dans le courant de l'année.

La Commune analysera les possibilités d'implantation de points d'apport volontaire sur son territoire.

Toutefois, l'installation de conteneurs enterrés demeure complexe en raison de la forte densité d'impétrants et des contraintes techniques propres à un territoire fortement urbanisé.

En parallèle, la promotion de l'aménagement de locaux poubelles dans les immeubles, lorsque cela est possible, constitue une piste à poursuivre.

Le Collège soutient les objectifs généraux poursuivis par la réforme, notamment en matière de réduction de l'impact environnemental, d'amélioration du tri et de valorisation des déchets.

Cependant, il émet des réserves importantes quant aux modalités envisagées.

En particulier, le passage à une collecte des sacs blancs tous les 15 jours ne correspond pas aux réalités de Saint-Josse, caractérisée par une forte densité de population, des logements souvent exigus et des capacités de stockage limitées.

Dans ce cadre, le Collège continuera à plaider auprès de la Région pour une organisation des collectes plus simple, plus lisible et mieux adaptée aux spécificités locales, notamment à travers un retour à une gestion en zone unique pour l'ensemble du territoire qui rappelons-le à une superficie qui justifie amplement cette simplification.